

# PREPARER SON DOSSIER POUR UNE DECLARATION PREALABE

## POUR QUELS TRAVAUX ?

- Pose d'une clôture
- Modification de l'aspect extérieur d'une construction
- Création d'ouvertures : fenêtre, porte, velux
- Changement de fenêtre, porte ou velux existant
- Changement de toiture
- Ravalement de façade
- Pose d'un abri de jardin (si moins de 40m<sup>2</sup>)
- Changement de destination sans modification de l'aspect extérieur
- Division foncière simple
- Extension entre 5m<sup>2</sup> et 40m<sup>2</sup>

SAUF SI : votre extension porte la surface de votre construction à plus de 150m<sup>2</sup>

SI C'EST LE CAS : jusqu'à 20m<sup>2</sup> vous devez déclarer vos travaux avec une Déclaration Préalable. A partir de 20m<sup>2</sup> ; vous êtes soumis à un Permis de Construire. Merci de vous référer à la fiche correspondante.

- Etc.

# PREPARER SON DOSSIER POUR UNE DECLARATION PREALABE

---

## QUELS SONT LES DELAIS ?

Le délai de droit commun est de 1 MOIS

Néanmoins, ce délai peut être prolongé d'un mois si vous vous situez en zone ABF.

Le délai d'instruction sera alors + 1 MOIS = 2 MOIS

Si le dossier est incomplet : le délai d'instruction est suspendu jusqu'à ce que le dossier soit complété.

## COMBIEN DE DOSSIERS SONT À FOURNIR ?

Deux exemplaires du dossier complet (Cerfa + toutes les pièces)  
+ des exemplaires des «DP» selon la nature des travaux ([service-public.fr](http://service-public.fr))

Des exemplaires supplémentaires sont nécessaires si votre projet est situé en zone ABF

# PREPARER SON DOSSIER POUR UNE DECLARATION PREALABE

## QUELS SONT LES PIECES A FOURNIR ?

Selon les travaux, les pièces à fournir sont différentes.

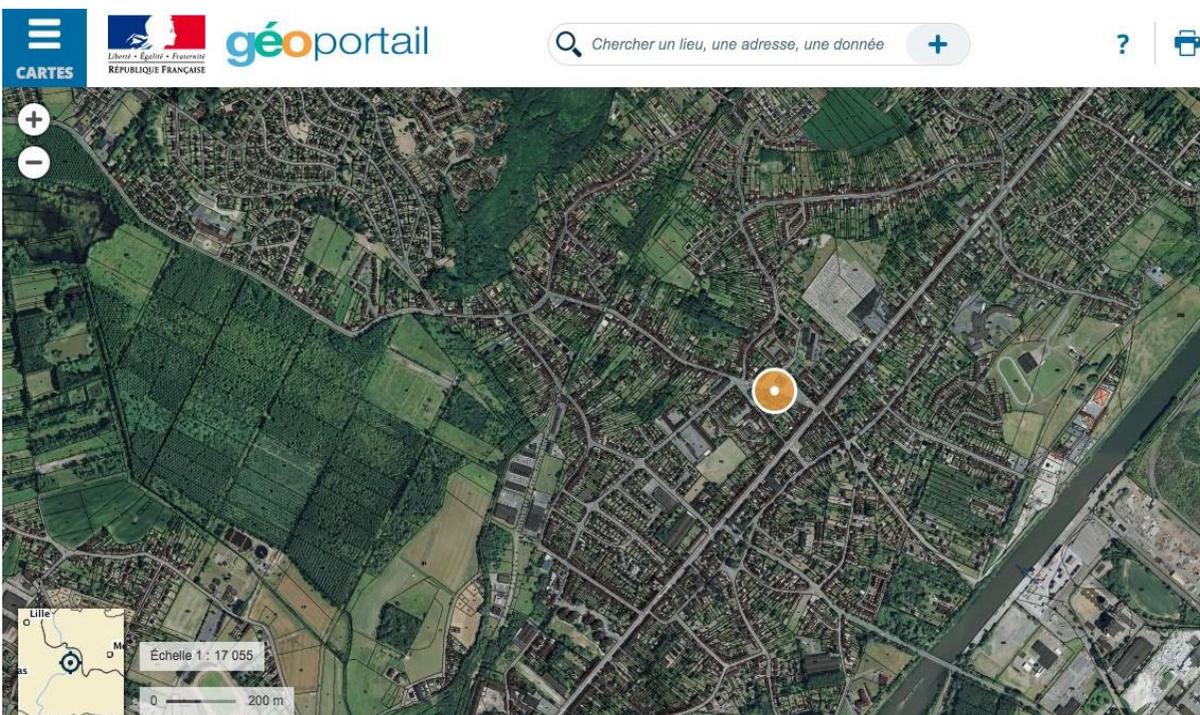
Le tableau ci-dessous vous aidera à composer votre dossier en fonction des travaux à réaliser. Selon les particularités de chaque dossier ou projet, le service urbanisme pourra vous solliciter pour obtenir des pièces supplémentaires.

	DP1	DP2	DP3	DP4	DP5	DP6	DP7	DP 8
EXTENSION						Si visible depuis espace public ou en périmètre ABF		
CLÔTURE								
CHANGEMENT OUVRANT								
CREATION OUVRANT						Si visible depuis espace public ou en périmètre ABF		
CHANGEMENT TOITURE								
DIVISION FONCIERE								
RAVALEMENT DE FAÇADE								
CHANGEMENT DESTINATION								
POSE D'UN ABRI DE JARDIN						Si visible depuis espace public ou en périmètre ABF		

# PREPARER SON DOSSIER POUR UNE DECLARATION PREALABE

## DP 1 - UN PLAN DE SITUATION DU TERRAIN

Le plan de situation doit permettre de localiser précisément votre terrain à l'intérieur de la commune afin de savoir quelles règles d'urbanisme s'appliquent dans la zone où est situé votre projet. Il permet également de savoir s'il existe des servitudes.



### EXEMPLE DE DP1

Sites ressources :  
[Geoportail.fr](http://Geoportail.fr)  
[Cadastre.gouv.fr](http://Cadastre.gouv.fr)



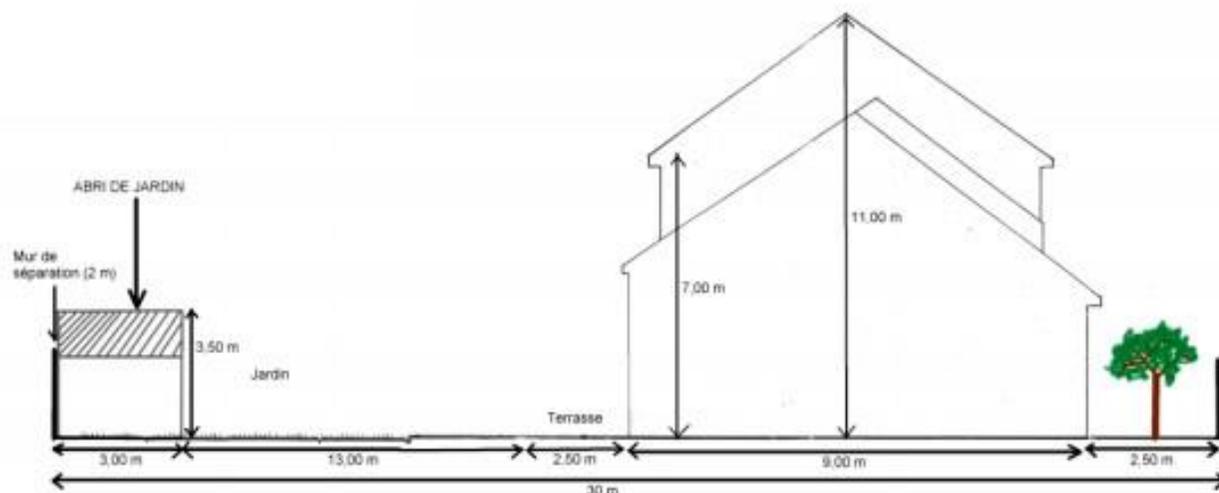
# PREPARER SON DOSSIER POUR UNE DECLARATION PREALABE

## DP 3 - UN PLAN EN COUPE DU TERRAIN ET DE LA CONSTRUCTION

Le plan en coupe complète le plan de masse et permet de comprendre l'implantation du projet et ses incidences sur le terrain existant avant le projet.

### EXEMPLE DE DP 3

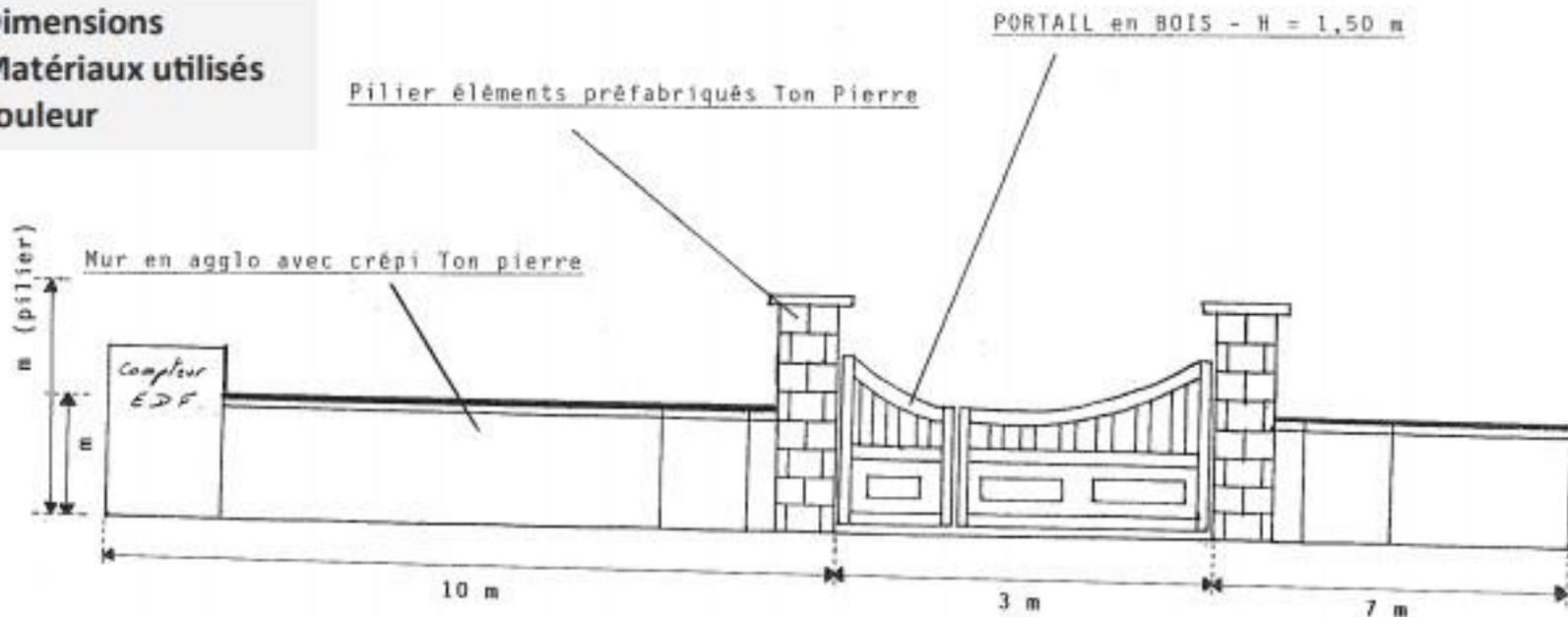
Exemple n°1  
Abri de Jardin



Source image : Guide de la Mairie de Genlis

# PREPARER SON DOSSIER POUR UNE DECLARATION PREALABE

**Dimensions**  
**Matériaux utilisés**  
**couleur**



Source image : Guide de la Mairie de Genlis

## EXEMPLE DE DP 3

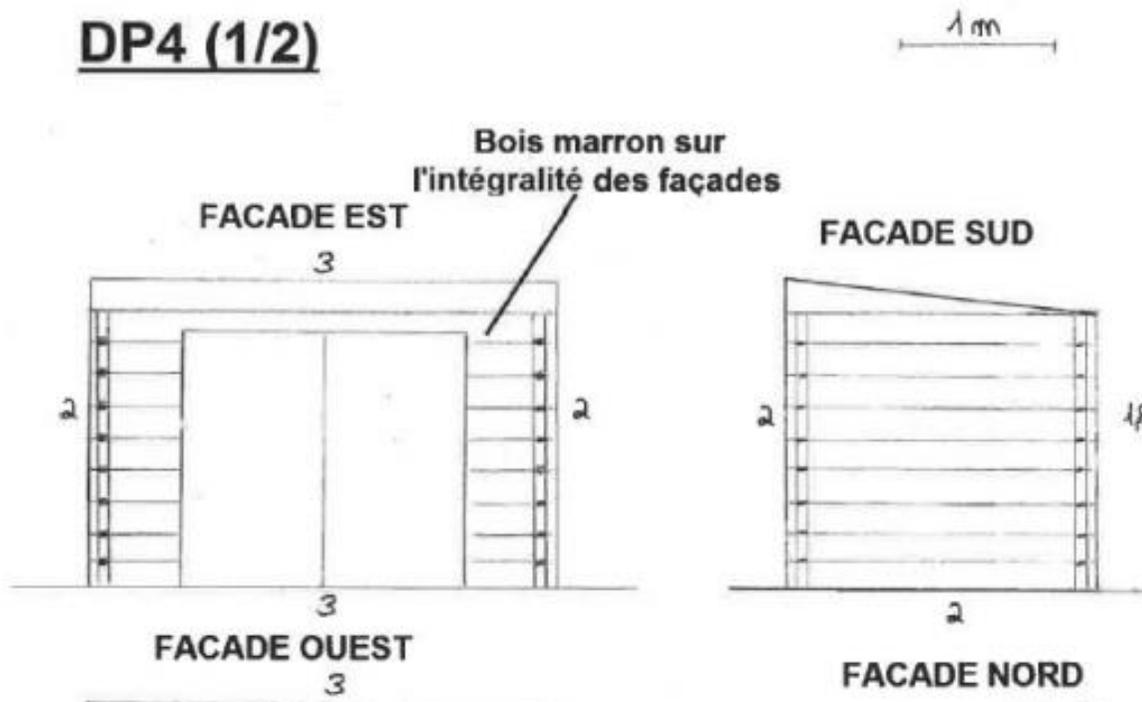
Exemple n°2 : Pour une clôture

# PREPARER SON DOSSIER POUR UNE DECLARATION PREALABE

## DP 4 - LES PLANS DES FAÇADES ET DES TOITURES

Les plans des façades et des toitures permettent d'apprécier quel sera l'aspect extérieur de la construction. Il n'est à fournir que si votre projet modifie la façade ou la toiture de votre construction.

### DP4 (1/2)



### EXEMPLE DE DP4

Site Ressource :  
[Archifacile.fr](http://Archifacile.fr)

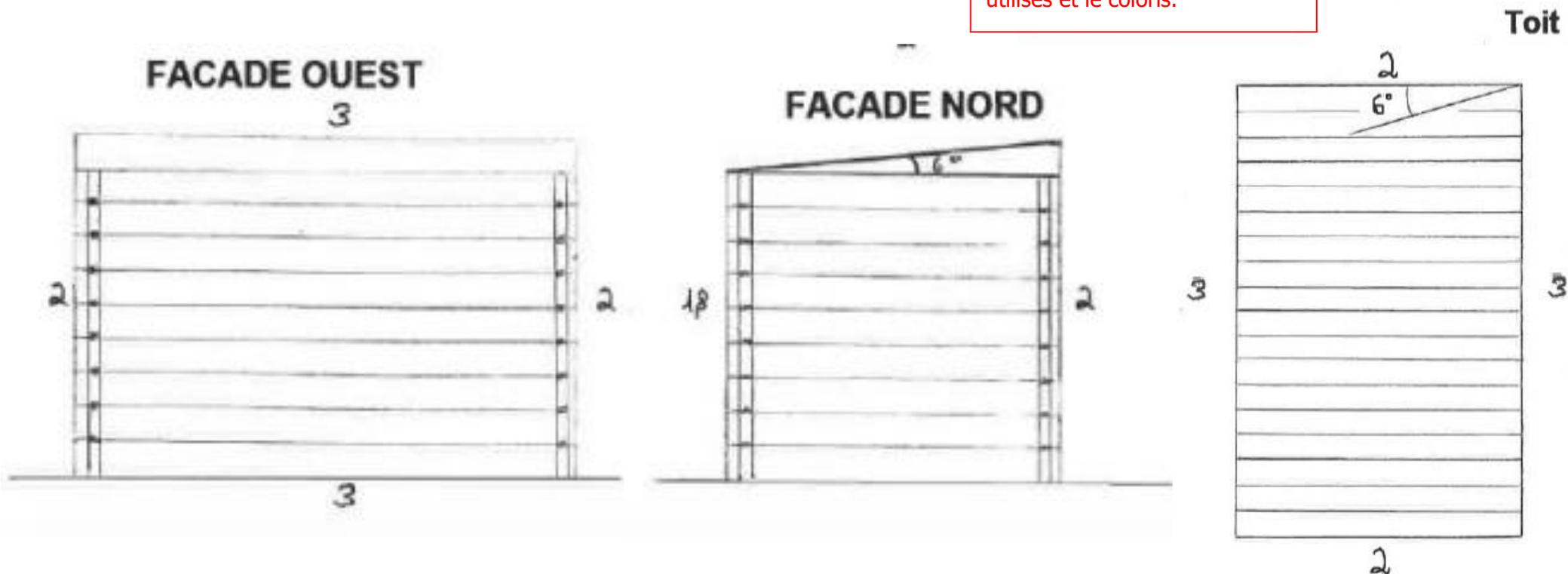
Logiciel gratuit :  
Sketchup

Source image : Guide de la Ville St-Remy-Chevreuse

# PREPARER SON DOSSIER POUR UNE DECLARATION PREALABE

## DP 4 - LES PLANS DES FAÇADES ET DES TOITURES

Précisez la liste des matériaux  
utilisés et le coloris.



# PREPARER SON DOSSIER POUR UNE DECLARATION PREALABE

## DP 5 / DP 6 - UNE REPRÉSENTATION DE L'ASPECT EXTÉRIEUR DE LA CONSTRUCTION SI VOTRE PROJET LE MODIFIE

Ce document permet d'apprécier l'aspect extérieur de la construction, une fois les modifications envisagées réalisées.



### **EXEMPLE DE DP5/ DP6**

Logiciel gratuit :  
Sketchup

Possibilité de le faire  
un photomontage  
par collage ou par  
dessin

# PREPARER SON DOSSIER POUR UNE DECLARATION PREALABE

## DP 5 / DP 6 - UNE REPRÉSENTATION DE L'ASPECT EXTÉRIEUR DE LA CONSTRUCTION SI VOTRE PROJET LE MODIFIE



### EXEMPLE DE DP5/ DP6

Logiciel gratuit :  
Sketchup

Possibilité de le faire  
un photomontage  
par collage ou par  
dessin

# PREPARER SON DOSSIER POUR UNE DECLARATION PREALABE

## DP 7 - UNE PHOTOGRAPHIE PERMETTANT DE SITUER LE TERRAIN DANS L'ENVIRONNEMENT PROCHE

Cette photographie permet de connaître l'aspect du terrain d'implantation du projet et des terrains qui les jouxtent immédiatement.

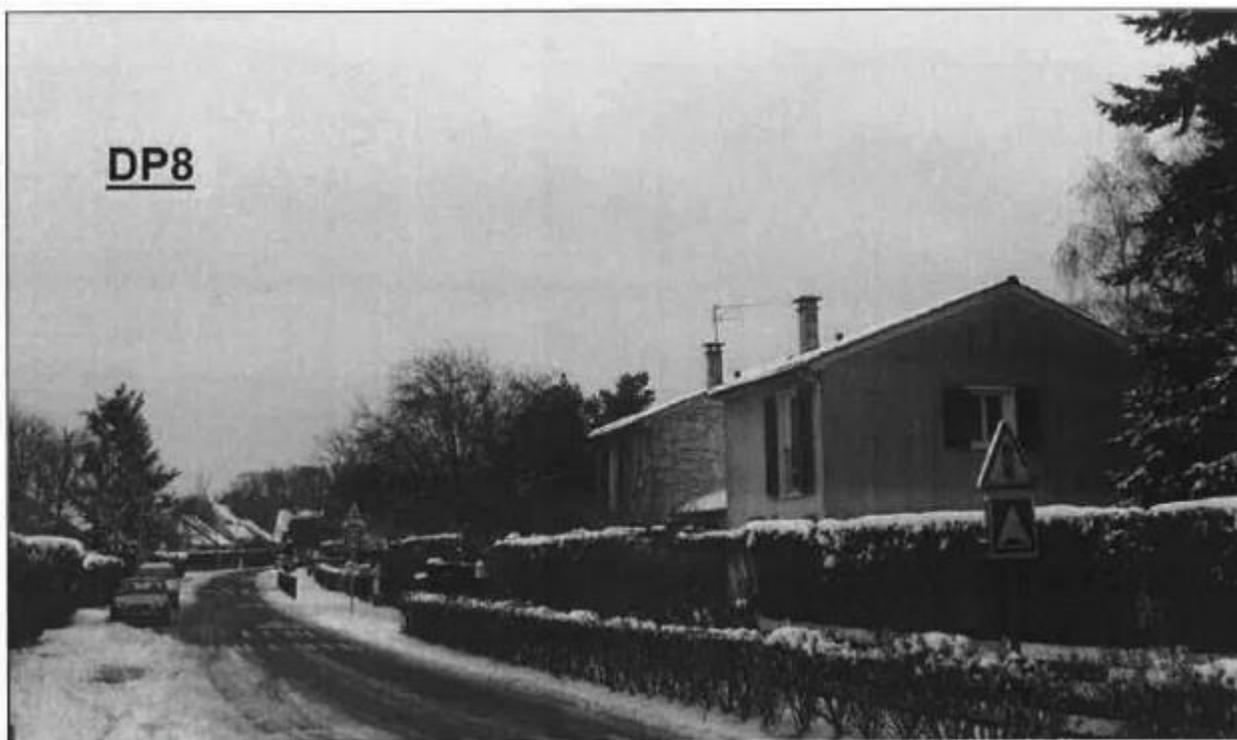


**EXEMPLE DE DP 7**

# PREPARER SON DOSSIER POUR UNE DECLARATION PREALABE

## DP 8 - UNE PHOTOGRAPHIE PERMETTANT DE SITUER LE TERRAIN DANS LE PAYSAGE LOINTAIN

Cette photographie permet de connaître l'aspect du terrain d'implantation du projet et des terrains avoisinants.



**EXEMPLE DE DP 8**

Attention, cette photographie doit être en couleur...

Source image : Guide de la Ville St-Remy-Chevreuse



# PREPARER SON DOSSIER POUR UNE DECLARATION PREALABE

---

## DEUX TYPES DE CERFA :

Formulaire 13404\*12 : Déclaration préalable  
Construction, travaux, installations et aménagements non soumis à permis de construire

Formulaire 13703\*12 : Déclaration préalable Maisons Individuelles

## OU TROUVER LE CERFA CORRESPONDANT :

- Sur le Site : [Service-public.fr](http://Service-public.fr) - Onglet Logement - Onglet Urbanisme
- Sur le Site de la Commune de Bruay sur l'Escaut
- En Mairie au Service Urbanisme



# PREPARER SON DOSSIER POUR UNE DECLARATION PREALABE

---

## DÉPOT DE LA DÉCLARATION PRÉALABLE

Plusieurs possibilités :

- Envoi par courrier avec RAR
- Dépôt en Mairie au Service Urbanisme
- Envoi par mail du dossier (A partir du 1er janvier 2022, le dépôt se fera via un Guichet Numérique)

## SUITE AU DÉPOT

Un récépissé de dépôt vous sera donné ou envoyé, il vous permet de connaître la date à laquelle l'instruction sera terminée.

Dans certains cas, l'instruction sera plus longue : un nouveau délai vous sera notifié par courrier.

En cas de dossier incomplet : l'incomplétude vous sera notifiée par courrier, vous aurez trois mois pour déposer les pièces complémentaires.



SI BESOIN D'INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES :

Contactez le Service Urbanisme

03 27 28 47 60

